

Episode n°1

SIMPLIFICATION

La CPME au combat
pour alléger le fardeau
normatif des entreprises

Le saviez-vous ?

1/3 des dirigeants de TPE-PME consacrent au moins 2 jours par semaine aux formalités administratives



Face à ce fléau, la CPME propose des amendements au projet de loi Simplifications. Chaque semaine, nous partageons ici nos propositions.



1

ACCORDER AU REPRENEUR UN DÉLAI RAISONNABLE POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION

C'est souvent lors de son arrivée à la tête de l'entreprise, que le repreneur découvre que certaines réglementations n'ont pas été suivies par son prédécesseur. En cas de contrôle dans les jours qui suivent sa prise de fonction, il peut être sanctionné. La CPME plaide pour lui accorder un délai raisonnable pour se conformer à la législation, sauf en matière d'hygiène et de sécurité.



2

RÉDUIRE LE MONTANT ASTRONOMIQUE DE L'AMENDE EN CAS DE NON-TRANSMISSION OU DE TRANSMISSION ÉRRONÉES DES INFORMATIONS RELATIVES AUX BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

La CPME a obtenu la suppression de la peine d'emprisonnement qui était encourue par un chef d'entreprise qui n'aurait pas fourni les informations relatives au registre des bénéficiaires effectifs. Toutefois, l'amende passe de 7 500 euros à 200 000 euros, une somme multipliée par 26 ! Cessons ce matraquage et revenons à l'amende antérieure.



3

SÉCURISER LES ENTREPRENEURS DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEURS FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Le chef d'entreprise qui effectue une formalité ne reçoit en retour, en général, aucune attestation démontrant qu'il est en règle. Ce serait pourtant utile. La CPME propose donc que l'administration envoie systématiquement à l'entrepreneur une attestation le sécurisant pour l'avenir.



— “

**Vous avez des idées de
mesures pour simplifier ?**

Partagez-les en commentaire !

— ” —